dodis.ch/44564

Légation de Suisse

Belgique.

Bruxelles, le 15 Juin 1920.

12. 11 Abehiff in 2 Sept, an Hon Hon John Melandl. ges.

Personnelle.

17 JUN 1920 980

1 0.41/III

Prière de rappeler ce numéro dans la réponse.

Exportation de Charbon) belge pour la Suisse.

adarla where 20 9

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Vous n'ignorez pas que nous touchons à la terminaison de l'apurement des licences d'exportation de charbon auxquelbs
nous donnait droit notre accord avec la Belgique conclu au mois d'
Octobre dernier et venu à échéance le 31 décembre 1919.

A diverses reprises j'ai eu, ces derniers mois, l'
occasion de vous exposer les raisons multiples qui s'opposaient à
la continuation d'envois de charbon belge en Suisse, c'est à dire
les besoins grandissants et urgents des chemins de fer et de l'
industrie belges, en second lieu les engagements pris par la Belgique à l'égard de la France et de l'Italie. Vous savez que la France
avait conclu un accord pour 100.000 tonnes par mois avec la Belgique, sur lequel elle n'en a obtenu que la moitié environ, mais comme elle fournit du minerai à la Belgique, elle a là un article de
compensation péremptoire. D'autre part, l'Italie qui a également un
accord avec la Belgique, contre des compensations importantes, protestait en voyant la Belgique fournir du charbon à la Suisse et n'
en pas recevoir elle-même.

Il faut reconnaître que le Gouvernement belge s'est évertué à exécuter loyalement son ancien accord avec nous en apurant peu à peu ses licences et vous aurez constaté que nous avons reçu

Monsieur le Conseiller Fédéral Schulthess, Chef du Département suisse de l'Economie publique,



chaque mois depuis le ler janvier 1920 du charbon belge, parfois une quantité qui a dépassé 15.000 tonnes.

Voyant approcher le terme de ces apurements, je ne cessais d'harceler le Ministre pour l'amener à nous continuer les expéditions. Chaque fois, M. Jaspar me répondait que cela lui était absolument impossible vu l'état actuel, qu'il serait renversé s'il autorisait des exportations à l'étranger alors que la population et l'industrie belge étaient dans le besoin et que s'il autorisait des exportations pour la France et la Hollande, c'est que la première fournissait à la Belgique du minerai, la secondedu poisson.

Il y a 15 jours, M. Jaspar a quitté le Ministère des Affaires Economiques pour aller à l'Intérieur et a été remplacé par M. de Wouters d'Oplinter. J'ai profité de ce changement pour reprendre mes démarches. Il y a 10 jours, j'ai présenté une longue note au Ministre en lui résumant toute l'affaire et lui exposant les besoins de notre pays et en demandant avec beaucoup d'insistance une continuation des licences. M. de Wouters m'a reçu deux fois, et m'a dit que vu les conséquences économiques et politiques de question (engagements avec la France et l'Italie) il soumettrait la chose au Conseil des Ministres. Je me suis alors rendu hier chez deux des principaux ministres que je sais intéressés à la question et bien disposés pour nous, le Premier Ministre, M. Delacroix, M. Wauters, Ministre du Travail et du Ravitaillement (M. Hymans, Ministre des Affaires Etrangères nous est également acquis), et sans pouvoir encore vous donner une réponse positive, je crois pouvoir vous annoncer que nous obtiendrons pour commencer un modeste contingent, 10.000 tonnes peut-être, qui ira en augmentant, au fur et à mesure que les importations de charbon allemand et la production intérieure du pays augmenteront. Mais, la Belgique entend naturellement obtenir la réciproque si elle nous vient en aide. Je ne sais encore si elle exigera la continuation du crédit financier prévu par l'accord du mois d'octobre 1919 qui pouvait s'élever à 38 millions ce qui est loin d'avoir été utilisé; l'accord prévoyait que sa durée était limitée à un an et demi, donc il est encore en vigueur.

Un des arguments qui a fait le plus d'impression sur les ministres, c'est le fait que les Chemins de fer fédéraux ont consenti certains sacrifices pour faire décharger à Anvers les charbons américains et anglais qu'ils importaient. Vous vous rappelez, qu'il y a 10 mois, la Hollande s'était émue d'un article, pourtant fort anodin, de notre accord qui spécifiait une certaine préférence donnée à Anvers. Or, j'estime que si nous voulons continuer à être aidés par la Belgique pour le charbon, il est absolument indispensable que nous continuions de notre côté - et les chemins de fer fédéraux ont prouvé que la chose était possible - à lui donner une certaine satisfaction du côté d'Anvers, en y faisant aborder certaines cargaisons de denrées monopolisées. C'est à prendre ou à laisser. Le charbon américain nous revient à un prix fantastique, le charbon belge est meilleur marché, plus rapporché; voulons-nous en obtenir, il faut consentir à donner à la Belgique la satisfaction qu'elle réclame. J'ajoute qu'il me paraît fort aisé, pour éviter toute réclamation de la Hollande, de ne pas faire de cette question d'Anvers l'objet d'un article, (au cas où nous concluons un nouvel accord, ce dont je ne suis pas sûr) et que je réussirai à faire accepter par la Belgique un engagement d'honneur, sous forme de lettre échangée, dans lequel il sera spécifié qu'au cas où la Belgique
enverra du charbon à la Suisse, celle-ci s'efforcera, comme elle
l'a déjà fait jusqu'à maintenant, de favoriser le port d'Anvers.
Ainsi on évitera toute publication et toute réclamation justifiée de
la Hollande. Si celle-ci nous fournissait une matière première indispensable à la vie économique de notre pays, je présume qu'elle pourrait compter sur une compensation analogue de notre part.

heureux de pouvoir vous communiquer en attendant de plus amples précisions. Il ne faut pas oublier une chose: c'est que chaque fois que
la Belgique nous donne des licences d'exportation de charbon, elle s'
attire des réclamations de la France et de l'Italie qui lui reprochent
de ne pas tenir ses engagements à leur égard, en leur fournissant
les quantités promises par accords solennels, de telle sorte que le
Gouvernement belge s'est trouvé plusieurs fois ces derniers temps
extrêmement embarrassé.

Au cas où ses bonnes dispositions persisteront, je prévois qu'il sera nécessaire qu'un représentant de la Coopérative charbons (je préférerais M. Dubois) et un représentant des Chemins de fer fédéraux (M. Konrad, par exemplé, qui a très bien su manoeuvrer ici jusqu'à présent) vinssent ici pour conclure le nouvel arrangement et les marchés. Je vous tiendrai au courant de tout ce que j'apprendrai de nouveau à ce sujet. Je vous serais extrêmement obligé d'informer les intéressés de ces perspectives nouvelles, plus réjouissantes que les précédentes, et en même temps de me faire parvenir le plus vite possible vos instructions.

Légation de Suisse en Belgique

> Prière de rappeler ce numéro dans la réponse.

> > J'avais pensé que puisque vous viendrez à Bruxelles pour la Conférence financière Internationale, il serait tout
> > indiqué que vous discutiez de la chose avec le Ministre des Affaires Economiques, mais si les choses se précipitent, il serait
> > peut-être possible d'avoir sans tarder une réponse satisfaisante
> > de la Belgique, ce qui nous permettrait d'éviter une interruption
> > des transports.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse.

Barbay.